

PERFECTIONNEMENT COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

PROGRAMME

A- MAITRISER LES OPERATIONS DE REGULARISATION

- Régularisation des produits : produits à recevoir, produits constatés d'avance
- Régularisation des charges : charges à payer, charges constatées d'avance
- La comptabilisation des stocks
- Transferts de charges et régularisation des dettes et créances

B- LA TVA

- La valeur ajoutée
- Mécanisme comptable de la TVA
- Déclaration de TVA

C- LES IMMOBILISATIONS

- Définitions du Plan Comptable Général(PCG) et dispositions du règlement 2004-06 du CRC (Rappel)
- Evaluer les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles
- Les amortissements et dépréciations
- Comptabilisations

D- SAVOIR GERER LES OPERATIONS DONNANT LIEU A DES PROVISIONS

- Les provisions pour dépréciation des stocks, des créances clients, des valeurs mobilières
- Les provisions pour risques et charges
- Les provisions règlementées

Prévoir une clé USB



Réf. EF039

Public

Secrétaire, assistante administrative
Toutes personnes voulant conforter sa pratique de la comptabilité de l'entreprise

Pré-requis

Avoir suivi la formation « Les bases de la comptabilité générale » ou justifier d'une expérience professionnelle sur un poste de comptabilité

Résultats attendus

Développer une autonomie dans la comptabilisation des opérations de l'entreprise

Objectifs pédagogiques

Maîtriser les régularisations, la TVA, les immobilisations et les provisions afin de permettre aux participants d'acquérir une autonomie pour la comptabilisation de ces opérations de l'entreprise

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques et exercices pratiques avec application informatique sur chaque cycle.

Durée

2 jours soit 14 heures

Nature de la sanction

Attestation de fin de formation

Calendrier 2019

AGEN :

- 19 et 26 novembre

Tarif

600 € HT

Intervenant

Alexis AUDRY

Contacts

AGEN – 05.53.48.48.50

MARMANDE – 05.53.84.82.82